



FICHE MISE EN LUMIÈRE

UNE ARTICULATION DES DISPOSITIFS DE COORDINATION EN SANTÉ ET EN SANTÉ MENTALE Exemple du territoire Elbeuvien

Avant propos : Cette fiche met en lumière non pas une action spécifique, mais une organisation territoriale. À travers l'exemple du territoire elbeuvien, agir en faveur de la santé mentale repose moins sur la multiplication des dispositifs que sur leur articulation. La coordination assurée entre le Contrat Local de Santé (CLS), le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM), l'Atelier Santé Ville (ASV), le Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) et les autres politiques publiques permet de construire une stratégie cohérente, adaptée aux réalités locales et déclinée à différentes échelles : territoire, quartiers prioritaires, établissements scolaires, partenaires

EN BREF



OÙ

Territoire Elbeuvien

QUI

Porteur

Centre Communal d'Action Sociale d'Elbeuf-sur-Seine

Partenaires

ARS, CH du Rouvray, habitants

OBJECTIFS

Une articulation des dispositifs en faveur de la santé mentale des habitants grâce à :

- Un CLS et un CLSM construits conjointement mais avec des logiques complémentaires
- Une santé mentale fortement intégrée dans le CLS mais portée par un CLSM autonome
- Une gouvernance partenariale originale
- Une articulation étroite avec l'ASV et autres dispositifs de la politique de la ville
- Un partenariat particulièrement fort avec le PTSM
- Des actions complémentaires fondées sur la prévention et le développement des compétences

POUR QUI

Habitants du territoire Elbeuvien dont les habitants des 2 QPV

DEPUIS QUAND

2022

LES MOYENS

Au niveau de la collectivité

- Un CLS,
- un CLSM,
- un ASV,
- Une médiatrice santé (poste adulte relai)

Au niveau régional

- PTSM



**EN SAVOIR PLUS
SUR LE TERRITOIRE**



CONTEXTE

Le territoire elbeuvien comprend deux quartiers prioritaires répartis sur trois communes (Elbeuf-sur-Seine, Cléon et Saint-Aubin-lès-Elbeuf). En 2022, le CCAS d'Elbeuf recrute Chloé Devaux afin de conduire simultanément deux démarches structurantes : l'élaboration du premier Contrat Local de Santé (CLS) intercommunal, couvrant neuf communes (dix dans sa prochaine génération), et la création d'un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM). Ces deux projets s'appuient sur un diagnostic local de santé réalisé pendant près d'un an. Si le CLS répond à une volonté de l'ARS de développer une stratégie de santé à une échelle intercommunale, le CLSM est né d'une initiative locale, portée notamment la coordination ASV, visant à mieux répondre aux besoins identifiés en santé mentale. Dès leur conception, les deux dispositifs sont pensés comme complémentaires, tout en conservant leur autonomie de fonctionnement. Aujourd'hui, le CLS est en cours de renouvellement (avec une extension à une dixième commune), tandis que le CLSM est pleinement installé dans le paysage local.



DÉROULEMENT DE L'ACTION

Le territoire, par le biais du poste de coordination, a fait le choix de ne pas juxtaposer les dispositifs de coordination mais de les articuler autour d'une gouvernance commune.

Le CLS constitue le cadre stratégique du territoire : il s'appuie sur un **diagnostic partagé** pour définir les priorités d'action. La santé mentale y occupe une place importante avec un axe dédié, aujourd'hui en cours d'évolution vers une approche plus transversale intégrant cette thématique dans l'ensemble des groupes de travail (accès aux soins, prévention, loent, emploi...).

En parallèle, le **CLSM fonctionne comme une instance partenariale où les acteurs définissent collectivement les priorités en santé mentale**. Des groupes de travail sont copilotés par un partenaire différent selon ses compétences : (accès aux soins : infirmière hospitalière, prévention : coordinateur du GEM, logement : référente logement du CCAS...). Les actions pensées et développées sont ensuite intégrées au CLS, garantissant leur cohérence tout en préservant l'autonomie du dispositif.

Cette articulation repose sur **une gouvernance particulièrement partenariale**. Chaque groupe de travail est copiloté par un acteur de terrain (centre hospitalier, CCAS...), tandis qu'un comité restreint, un comité technique intergroupes et une assemblée plénière annuelle assurent le pilotage collectif. La présidence du CLS et du CLSM est tournante entre les communes, renforçant ainsi l'implication des élus à l'échelle intercommunale.

Une déclinaison à l'échelle quartier assurée par l'ASV. L'ASV constitue le principal levier de déclinaison opérationnelle dans les quartiers prioritaires. Son plan d'actions a été entièrement repensé afin de devenir la traduction territoriale du CLS dans les QPV, avec désormais un axe spécifique consacré à la santé mentale. **La médiatrice santé**, financée dans le cadre de la politique de la ville, complète ce dispositif en développant des actions d'aller-vers, de médiation en santé, d'accompagnement vers les soins et d'animation d'actions de prévention. Cette organisation permet de déployer une offre de proximité au plus près des habitants, notamment grâce au Groupe d'entraide mutuelle (GEM), aux cafés santé, aux permanences dans les structures de quartier, aux interventions dans les établissements scolaires ou encore aux actions menées auprès des parents.

CLS : définit la stratégie territoriale.

CLSM : anime le réseau partenarial spécialisé en santé mentale.

ASV : adapte les actions aux besoins des quartiers prioritaires et assure l'aller-vers.

PTSM : relie le territoire aux orientations départementales et favorise les liens avec la psychiatrie.



RÉSULTATS OBTENUS ET ENSEIGNEMENT DE L'ACTION

Cette organisation favorise une véritable **culture partenariale autour de la santé mentale**. Au-delà du développement de nombreuses actions (formations Premiers Secours en Santé Mentale, sensibilisation des élus, interventions dans les établissements scolaires, cafés santé, actions lors des Semaines d'information sur la santé mentale (SISM)...), elle permet une meilleure **coordination entre les acteurs de la santé, du médico-social, de l'éducation et de la politique de la ville**.

L'articulation entre dispositifs se traduit concrètement par une animation commune : la coordinatrice de l'ASV participe aux groupes de travail du CLSM ; les fiches actions de la Politique de la ville, de la Cité éducative ou encore des Projet Éducatif Territorial (PEDT) sont **construites conjointement et les interventions sont pensées de manière complémentaire**.

Le partenariat avec le Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) constitue également un point fort. La coordinatrice du CLSM participe à la gouvernance du PTSM, contribue à son évaluation et à sa réécriture, tandis que le territoire est identifié comme opérateur de plusieurs actions départementales. Les échanges réguliers entre les deux dispositifs permettent d'assurer une cohérence entre les priorités locales et départementales.

Autre illustration de cette transversalité, **la Cité éducative** soutient le déploiement d'un parcours de formation de cinq jours consacré à la santé mentale des jeunes. Ce programme réunit des professionnels de l'Éducation nationale, du PRE, de la Mission locale, des Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC), de la Maison Sport-Santé, des collectivités et des élus. La Cité éducative constitue également un levier de déploiement des actions du CLS et du CLSM.

Plus largement, cette expérience montre que la réussite repose avant tout sur la qualité de la coordination, la confiance entre partenaires et l'implication des élus, davantage que sur la multiplication des dispositifs eux-mêmes.

CHIFFRES CLÉS

+ de 50 partenaires / + de 100 personnes formées au PSSM chaque année / 250 personnes sensibilisées à la santé mentale en 2025



DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

La principale difficulté reste la **persistance de représentations négatives autour de la santé mentale**. La stigmatisation des troubles psychiques et la méconnaissance du sujet nécessitent un important travail de sensibilisation auprès des professionnels, des élus et du grand public. À cela s'ajoute une recherche permanente de financements. En Normandie, les CLSM ne bénéficient pas d'un financement dédié de l'ARS, contrairement aux CLS. Cette situation conduit le territoire à préserver l'autonomie du CLSM afin de garantir sa pérennité et sa capacité d'action.



RECOMMANDATIONS

Pour Chloé Devaux, trois conditions sont essentielles au développement d'une politique locale ambitieuse en santé mentale : associer les professionnels de la psychiatrie, les personnes concernées et les élus à toutes les étapes de la démarche. Elle souligne également l'importance d'agir dès le plus jeune âge afin de développer une véritable culture de la santé mentale. Cette approche préventive, intégrée aux politiques éducatives et aux actions de proximité, constitue selon elle un levier majeur pour réduire durablement la stigmatisation et favoriser le recours aux dispositifs d'accompagnement.

« Il faudrait apprendre aux enfants à prendre soin de leur santé mentale comme on leur apprend à se brosser les dents. »

(Chloé Devaux, coordinatrice CLS-CLSM)





**ORS-CREAI
NORMANDIE**

CENTRE RESSOURCES SANTÉ, VULNÉRABILITÉS
& POLITIQUE DE LA VILLE



POUR PLUS D'INFORMATIONS

CONTACT



Chloé DEVAUX - FERREIRA LEAL
Coordinatrice du contrat local de santé et du
conseil local de santé mentale du territoire
elbeuvien



72 Rue GUYNEMER
76500 Elbeuf sur Seine



06.62.89.13.87



chloe.devaux@ccas-elbeuf.fr

ORS-CREAI NORMANDIE



Espace Robert Schumann
3 Place de l'Europe
14200 Hérouville-Saint-Clair



Accueil téléphonique : 02 31 75 15 20
(ouvert du lundi au jeudi de 09h00 à 12h30)



contact@orscreainormandie.org



orscreainormandie.org

© ORS-CREAI Normandie, 2026. Tous droits réservés.
Crédit photos et images
ORS-CREAI Normandie

Un travail mené par l'ORS-CREAI
Normandie avec le financement de
l'Agence nationale de la cohésion des
territoires et de la Région Normandie.



agence nationale
de la cohésion
des territoires

